

RECUEIL DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 06 juin 2024

2024 0606 01	Décision Modificative n°1- Budget Assainissement non collectif
2024 0606 02	Suppression de postes
2024 0606 03	Création d'un poste d'Adjoint technique de principal de 1 ^{ère} classe
2024 0606 04	Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
2024 0606 05	Création d'un poste d'Adjoint Administratif
2024 0606 06	Mise à jour du tableau des effectifs
2024 0606 07	Convention pour Maitrise d'œuvre – Allée de la Pépinière à Saint Rémy L'Honoré

Signature du secrétaire de séance



Signature du Président



DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 2024-0606-01

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Dates de convocation

28/05/2024

Date d'affichage

28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Étaient présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procuration(s) : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Étai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Étai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-17

VU le budget « Assainissement Non Collectif » du SIARNC voté le 8 février 2024,

Considérant que le résultat cumulé d'exploitation lors du vote du compte administratif 2023 a été constaté pour un montant cumulé de 7 479.68 €.

Considérant que lors de la saisie du BP 2024 le montant cumulé d'exploitation reporté (R002) a été inscrit pour un montant de 7 480.51 € au lieu de 7 479.68 €, soit une différence de 0,83 €.

Considérant qu'il convient de corriger cette erreur.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

La décision modificative n° 1 au budget d'Assainissement collectif qui :

- Réduit le montant du résultat cumulé d'exploitation R002 de 0,83 € pour le porter à 7 479.68 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 078-257801142-20240617-2024060601-DE

- Ajoute 0,83 € aux prévisions de recettes à la nature 7068 « Vente de prestations de services » correspondant aux recettes prévisionnelles relatives aux contrôles effectués en assainissement non collectif pour les porter à 5 000,83 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 juin 2024
Le Président,



Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-0606-02

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Dates de convocation

28/05/2024

Date d'affichage

28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :

19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etai(ent) présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procurat(ion)s : MMOREAU Christian donne procurat(ion) à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procurat(ion) à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

SUPPRESSION DE 3 POSTES D'INGENIEUR PRINCIPAL, 1 POSTE D'ATTACHE, 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE, ET 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU la liste des délibérations créant les postes supprimés ;

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06/05/2024

CONSIDERANT les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Où l'exposé de Monsieur le Président du SIARNC, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- La suppression, à compter de ce jour d'un emploi permanent :
 - o 1 poste d'Ingénieur Principal, crée par délibération 190926-08 du 26 septembre 2019
 - o 1 poste d'Ingénieur Principal, crée par délibération 20110623-A04 du 23 juin 2011
 - o 1 poste d'Ingénieur Principal, crée par délibération du 11 mars 2005
 - o 1 poste d'attaché crée par délibération 190926-08 du 26 septembre 2019
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe crée par délibération du 16 juin 2005
 - o 1 poste d'adjoint technique crée par délibération du 26 avril 2011

AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 juin 2024

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis LE GOFF".

Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-0606-03

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Dates de convocation
28/05/2024

Date d'affichage
28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Étaient présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procuration(s) : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Étai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Étai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

CREATION D'UN POSTE DU CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un poste supplémentaire sur le cadre d'emploi des adjoints technique principal de 1ère classe, en fonction du profil, pour assurer les missions d'agent d'exploitation.

Qui l'exposé de Monsieur le Président du SIARNC, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- La création, à compter de ce jour d'un emploi permanent :
 - Dans le cadre d'emploi d'Adjoint technique
 - Au grade d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe
 - Relevant de la catégorie C
 - A temps complet

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve la possibilité, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

En cas de recrutement d'un agent non titulaire, la rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération statutaire,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE M. Le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 Juin 2024



Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff".

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024-0606-04

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Dates de convocation

28/05/2024

Date d'affichage

28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etai(ent) présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procurat(ion)s : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

CREATION D'UN POSTE DU CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un poste supplémentaire sur le cadre d'emploi de Rédacteur principal de 1ère classe, en fonction du profil, et les missions de la personne recrutée.

Où l'exposé de Monsieur le Président du SIARNC, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- La création, à compter de ce jour d'un emploi permanent :
 - Dans le cadre d'emploi de Rédacteur
 - Au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
 - Relevant de la catégorie B
 - A temps complet

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve la possibilité, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

En cas de recrutement d'un agent non titulaire, la rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération statutaire,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE M. Le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 Juin 2024



Francis LE GOFF

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Dates de convocation
28/05/2024

Date d'affichage
28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procuration(s) : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

CREATION D'UN POSTE DU CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un poste supplémentaire sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, en fonction du profil, et les missions de la personne recrutée,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président du SIARNC, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- La création, à compter de ce jour d'un emploi permanent :
 - Dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs
 - Au grade d'adjoint administratif
 - Relevant de la catégorie C
 - A temps complet

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve la possibilité, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

En cas de recrutement d'un agent non titulaire, la rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération statutaire,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE M. Le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 juin 2024



**Séance du 06/06/2024****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

28/05/2024

Date d'affichage

28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procurator(s) : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIARNC

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU les articles L542-2 à L542-5 du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'ensemble des décrets fixant les statuts particuliers et l'échelonnement des cadres d'emplois pour les catégories A, B et C

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06/05/2024.

CONSIDERANT que le tableau des effectifs du SIARNC doit être mis à jour pour les motifs détaillés ci-dessous :

- prévoir la reprise de l'exploitation de la station d'épuration de Villiers St Frédéric en régie par le personnel du syndicat

- adapter les postes ouverts au tableau des effectifs suite à différents mouvements de personnel. Les restrictions budgétaires et les difficultés de recrutement ont entraîné une baisse des compétences du personnel administratif et technique du SIARNC.

VU les délibérations du Comité Syndical du 06/06/2024 proposant de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

Et de supprimer :

- 3 postes d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le tableau des effectifs mis à jour et annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 juin 2024
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. LE GOFF".

Francis LE GOFF

ANNEXE A LA DELIBERATION 2024 0606 03

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIARNC

EMPLOIS		Délibération 23 septembre 2020	Postes pourvus au 01/05/2024	Délibération 06 juin 2024		
TOTAL DES POSTES PERMANENTS		Postes ouverts 31		Proposition de modification	Postes à supprimer	Postes à créer
EMPLOIS TITULAIRES ET CONTRACTUELS		31*	17*	28*		
FILIERE TECHNIQUE		22*	12*	19*		
A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	1		
A	INGENIEUR PRINCIPAL	4	1	1	3	
A	INGENIEUR	2	1	2		
B	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1		
B	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ieme Classe	2	1	2		
B	TECHNICIEN	1	0	1		
C	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	2	2		
C	AGENT DE MAITRISE	2	0	2		
C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere cl	0	0	1		1
C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme cl	2	2	2		
C	ADJOINT TECHNIQUE	5	3	4	1	
dont EMPLOIS NON TITULAIRES			1			
FILIERE ADMINISTRATIVE		9	5	9		
A	ATTACHE	2	0	1	1	
B	REDACTEUR Principal 1ere classe		1	1		1
B	REDACTEUR Principal 2eme classe	1	0	0	1	
B	REDACTEUR		0	0		
C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1		
C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2eme Classe	3	2	2	1	1
C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	2		1
dont EMPLOIS NON TITULAIRES						

* Le DGS occupe à la fois son poste d'origine et l'emploi fonctionnel (double carrière)



DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 2024-0606-07

Séance du 06/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 23
Nombre de suffrages : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

28/05/2024

Date d'affichage

28/05/2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 18/06/2024

Et publication du :
19/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Étaient présents : Mme VENANT Annick, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, Mme LEROY Martine, M. WILLEMOT Georges, M. BOURDEAUX Patrick, M. DAZIN Francis, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick, Mme LOBSTEIN Annie, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien M. VOISIN Arnaud, M. BOYE Willy

Procurator(s) : M. MOREAU Christian donne procuration à M. PHILIPPE Claude, et M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Étai(ent) absent(s) : M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, M. LAVENANT David

Étai(ent) excusé(s) : Mme BRIOT Julie, Mme CHANCEL Françoise M. ROBERT Yann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ALLEE DE LA PEPINIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune de St Remy l'honoré et le SIARNC ont la nécessité de faire des travaux de réhabilitation des réseaux d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales et de voirie, qu'une maîtrise d'œuvre est à lancer conjointement pour le suivi des travaux sur chacune de leur compétence respective.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Commune de St Remy l'Honoré pour assurer l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation du marché de Maitrise d'œuvre. Les dépenses sont réparties à 50/50 entre les membres du groupement sur l'ensemble des dépenses communes nécessaires à chacune des parties

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 078-257801142-20240617-2024060607-DE



Fait à Villiers Saint Frédéric le 17 juin 2024
Le Président,



Francis LE GOFF